


LE PACKAGE SALARIAL AU SEIN DU GROUPE 1001 VIES HABITAT ⁽¹⁾


- Un 13ème mois versé mensuellement.
- Une prime vacances équivalant à un ½ mois de salaire.
- Une prime d'intéressement représentant, en 2024, un mois de salaire en moyenne.
- Diverses primes, fonction du poste (prime d'objectifs, prime ancienneté).


€
Des éléments de rémunération en complément du salaire de base

- Un Plan Epargne d'Entreprise Groupe (PEEG) permettant de se constituer un capital.
- Un Plan d'Epargne Retraite obligatoire (PERO) aidant à se constituer une retraite supplémentaire.
- Un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERECO) permettant d'épargner pour sa retraite dans un cadre fiscal avantageux.


Des dispositifs d'épargne salariale et retraite incitatifs

- 6 semaines de congés payés et ~3 semaines de jours d'ARTT par an.
- Un Compte Epargne Temps ouvert à l'ensemble des collaborateurs dès un an d'ancienneté.
- Un accord en faveur de la parentalité offrant notamment un congé paternité complémentaire d'un mois (soit 2 mois au total).
- Un accord en faveur des salariés aidants accordant des jours d'absence rémunérés.

Des dispositifs en faveur de la gestion du temps et de la conciliation vie professionnelle / vie personnelle


De nombreux avantages pour faciliter le quotidien


- Une complémentaire santé famille haut de gamme, prise en charge à 60 % par le Groupe 1001 Vies Habitat.
- Un dispositif de prévoyance avec une prise en charge moyenne de 85 %.
- Des titres restaurants d'une valeur faciale supérieure à 11 €, pris en charge à 60 %.
- L'abonnement de transport en commun pris en charge à hauteur de 75 %.



⁽¹⁾ Liste non exhaustive : le package salarial inclut d'autres éléments de rémunération et avantages attribués selon les modalités et le lieu de travail du salarié.